

Commission du Critérium fédéral

**CONVOCAION**  
**4<sup>ème</sup> TOUR CRITERIUM FEDERAL DEPARTEMENTAL**  
**06 et 07 mars 2010**

Voir règlements sportifs de la FFTT page 106 et suivantes

**SAMEDI 06 MARS 2010**

CATEGORIE	Sexe	Lieu	Pointage	Début Compétition
POUSSINS (débutants)	Masc.	Angers (Jean Moulin)	10h00	10h30
BENJAMINS D1	Masc.	Angers (Jean Moulin)	10h00	10h30
BENJAMINS D2- Secteur OUEST	Masc.	La Pommeraye	10h00	10h30
BENJAMINS D2- Secteur EST	Masc.	Mazé	10h00	10h30
MINIMES D1	Masc.	Angers (Jean Moulin)	10h00	10h30
MINIMES D2-D3 Secteur OUEST	Masc.	St Macaire	10h00	10h30
Minimes D2-D3 Secteur EST	Masc.	Brain s/Authion	10h00	10h30
CADETS D1	Masc.	Angers (Jean Moulin)	14h00	14h30
CADETS D2 – D3 – D4	Masc.	Longué	14h00	14h30
JUNIORS D2 - D3	Masc.	St Barthélemy d'Anjou	14h00	14h30
BENJAMINES	Fém.	Angers (Jean Moulin)	10h00	10h30
MINIMES FILLES	Fém.	Angers (Jean Moulin)	10h00	10h30
CADETTES	Fém.	Angers (Jean Moulin)	14h00	14h30

**DIMANCHE 07 MARS 2010**

CATEGORIE	Sexe	Lieu	Pointage	Début Compétition
SENIORS D1	Masc.	Cholet (Salle ESSP)	08h30	09h00
SENIORS D2	Masc.	Chalonnais/Loire	08h30	09h00
SENIORS D3	Masc.	Chalonnais/Loire	08h30	09h00
SENIORS D4	Masc.	Brain s/Authion	08h30	09h00
JUNIORS D1	Masc.	Cholet (Salle ESSP)	08h30	09h00
SENIORS D1	Fém.	Cholet (Salle ESSP)	08h30	09h00
JUNIORS D1	Fém.	Cholet (Salle ESSP)	08h30	09h00

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES FORAITS AU COMITE : MARDI 02 MARS à 22h00**

## **INFORMATIONS IMPORTANTES**

**Tout participant**, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, **doit honorer cet engagement**. En cas d'impossibilité **motivée**, (fournir un certificat médical s'il y a lieu) connue de lui suffisamment à l'avance, il doit en aviser d'urgence le comité Tél 02 41.79.49.83 pour permettre de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'évènement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. **Dans tous les cas, confirmer par courrier dans la semaine suivant le tour.**

Pour le tour considéré, il marque 0 point et descend dans la division inférieure si ce 1er forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.

**Un joueur ne sera autorisé à participer à la compétition que s'il produit une licence avec la mention « CERTIFICAT MÉDICAL PRÉSENTÉ » ou s'il produit un certificat médical en cours de validité (daté de moins d'un an) et s'il justifie de son identité. Application de l'article 1-2 du Règlement Médical).**

Les personnes figurant sur « le banc » situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être licenciées ; le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation (application de l'article 1 du chapitre I des Règlements sportifs). **RAPPEL** Il n'est toléré qu'un seul « conseiller » par joueur pour une compétition individuelle.

**ABANDON** : En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue ainsi : « Quand un des joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée. (application de l'article 7-2 du chapitre IV des règlements Administratifs)